

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 45 Subventions au titre de la résilience (12.000 euros) avec deux associations et avenant avec l'association Festival d'Automne à Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12, et 13 décembre 2017 ;

Vu la délibération 2018 DAC 24 en date des 2, 3 et 4 mai 2018 ;

Vu la convention annuelle en date du 8 janvier 2018 et l'avenant n° 1 relatifs à l'attribution d'un acompte et du solde de subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Automne à Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Festival d'Automne à Paris et à la signature de l'avenant correspondant ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée à l'association Festival d'Automne à Paris 156 rue de Rivoli (1er), au titre de la résilience pour l'année 2018 ; elle est fixée à 10.000 euros. SIMPA : 8381 ; 2018-08472.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention annuelle 2018 relative à une subvention au titre de la résilience attribuée à l'association Festival d'Automne à Paris, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention est attribuée à l'association Nadjastream 79 quai Panhard et Levassor (13e), au titre de la résilience pour l'année 2018 ; elle est fixée à 2.000 euros. SIMPA 182035 ; 2018-08489

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 12.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO